

Le maire

Monsieur Pierre SOUBELET
Préfet des Hauts-de-Seine
167/177 avenue Joliot-Curie
92000 NANTERRE

Le 24 mars 2020

Monsieur le Préfet,

J'ai bien pris connaissance des dispositions du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

J'approuve tout à fait ces dispositions qui s'avèrent en effet nécessaires pour ralentir la propagation du virus parmi nos populations.

En ce qui concerne la tenue du marché, je vous précise avoir mis en place une organisation à l'occasion de la séance du 21 mars dernier. Cette organisation s'est avérée efficace quant au respect des consignes.

Une seule entrée et une seule sortie sont ainsi organisées et trois agents municipaux en complément du placier et des agents de police municipale limitent le nombre de clients présents au même moment dans la halle à 50 personnes. Ces agents et le placier veillent par ailleurs à ce que les clients restent éloignés les uns des autres, en complément de la vigilance des commerçants qui rappellent ces consignes si nécessaire.

Un barriérage permet de canaliser les différents flux de clientèle.

Des agents de la police nationale sont d'ailleurs venus contrôler la situation et n'ont pas noté de difficulté.

Le marché alimentaire de Sceaux répond à un besoin d'approvisionnement de la population. J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que, à la différence des supermarchés, ce sont les commerçants eux-mêmes qui servent les clients, qui n'ont donc pas à toucher les produits et notamment les fruits et légumes. Le maintien de l'ouverture du marché permet de limiter la venue des habitants dans les supermarchés où les files d'attente et circulations à l'intérieur des magasins sont beaucoup moins contrôlées et contrôlables.

Aussi, je vous remercie d'autoriser l'ouverture de ce marché, uniquement pour la partie se déroulant à l'intérieur de la halle, dans les conditions décrites ci-dessus et reste à votre disposition pour préciser le cas échéant ces dispositions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bien évidemment, bon courage à us,
Philippe Laurent

Philippe LAURENT